

## **ТЕЗИ ДОПОВІДЕЙ ФРАНЦУЗЬКОЮ МОВОЮ**

UDC 343.352

**Martynenko V.M**

*Université nationale des affaires intérieures de Kharkiv*

### **Le Groupe d'Etats contre la Corruption**

Depuis l'Antiquité, la corruption est l'un des maux de société. Depuis la fin du XIXe siècle elle est perçue comme une menace majeure car le montant des transactions liées à la corruption serait de l'ordre de centaines de milliards d'euros chaque année. La corruption représente un danger pour des valeurs fondamentales telles que la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. En plus, la corruption constitue une menace pour la bonne gouvernance, pour un système judiciaire juste et social(<https://www.coe.int/fr/web/greco>).

Depuis longtemps le Conseil de l'Europe a commencé à se battre activement contre la corruption. Depuis 1994, le Conseil de l'Europe a développé ses activités dans le domaine de l'anticorruption au niveau européen. Plusieurs dates clés ont marqué les étapes importantes de ce processus, telles que: la 19<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice (La Valette, 1994), la Création du Groupe multidisciplinaire sur la corruption (Strasbourg, 1996), l'Adoption du Programme d'action contre la corruption (Prague, 1997), 21<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice (Strasbourg, 1997), 2<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 1999).

Le Conseil de l'Europe a élaboré un certain nombre d'instruments juridiques aux aspects multiples qui traitent des sujets comme l'incrimination de faits de corruption dans les secteurs public et privé, la responsabilité et le dédommagement dans les affaires de corruption, la conduite à tenir des agents publics et le financement des partis politiques. Ces instruments ont pour objectif d'améliorer la capacité des Etats à lutter contre la corruption aux niveaux national et international.

Toutes ces démarches ont abouti à la création en 1999 du Groupe d'Etats contre la Corruption. Ce groupe comptait à l'origine 14 Etats: la Belgique, la Bulgarie, la Chypre, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne et la Suède. Aujourd'hui il rassemble 49 membres dont 48 Etats d'Europe occidentale, centrale et orientale, membres du Conseil de l'Europe, et les Etats-Unis.

Le Groupe d'Etats contre la Corruption se réunit quatre fois par an à

Strasbourg, où siège le Conseil de l'Europe.

L'activité du groupe « GRECO » est ciblée premièrement à suivre à :

1) l'application des Principes Directeurs pour la lutte contre la corruption; 2) la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux, adoptés en application du Programme d'action contre la corruption, conformément aux dispositions contenues dans ces instruments

En tenant compte l'expérience mondiale, en Ukraine il faut prendre une série d'activités, visées au renforcement de la lutte contre la corruption. Il est nécessaire d'améliorer la législation anticorruption en vigueur. En plus, il est souhaitable que les parlementaires, les organes nationaux d'anticorruption, les médias et les représentants de la société civile s'engagent à la lutte commune contre la corruption.

*Consulteur de langue Diagilieva L.D.*

UDC 343.352

**Haivoronska V.V**

*Université nationale des affaires intérieures de Kharkiv*

## **Le Conseil de l'Europe et la lutte contre la corruption**

Depuis l'Antiquité et jusqu'à présent la corruption est considérée comme l'un des plus grands problèmes de la société et du monde entier. La corruption est un phénomène complexe dont l'impact sur la société se ressent à niveaux différents. Au niveau politique, la corruption discrédite les institutions ou administrations corrompues, réduit la confiance du peuple dans un pays et nuit l'image de celui-ci à l'étranger. Au niveau démocratique, elle constitue une violation du principe de l'égalité des citoyens et des valeurs éthiques de la société. Au niveau économique et financier elle entraîne une réticence de la part d'investisseurs notamment étrangers. Au niveau social, la corruption peut influencer la création d'une nouvelle stratégie de survie dans un Etat corrompu. Au niveau sécuritaire, la corruption peut conduire à la mauvaise qualité des produits ou des services obtenus dans beaucoup de domaines tels que la construction, la santé publique, l'industrie alimentaire.

Le plus souvent, la corruption et la criminalité sont étroitement liées. Le fait de la délivrance illicite des documents (d'identité par exemple), peut avoir des conséquences pour la sécurité intérieure ou même mondiale s'il s'agit du terrorisme.

Ainsi, la lutte contre la corruption sur tous les niveaux est actuelle et nécessite d'explorer de nouvelles approches. Le Conseil de l'Europe joue un rôle actif dans cette démarche. L'initiative de coopération, lancée le 8 avril 2014, visée à lutter contre la criminalité a réuni des représentants des